MÈLWENN
MELGVEN

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901466-20260407-DELIB_17_26-DE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MELGVEN (29140)
SEANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2026

Le sept avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MELGVEN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine ESVANT, maire.

Présents : Alexandra ANDRE-BABUSIAUX, Laurent BAUR, Sophie CABON, Morgane CARIOU, Bertrand CLEQUIN, Christelle CORBEL, Marie-Hélène EPARVIER, Catherine ESVANT, Christelle EVENOU, Frédéric FLAO, Sylvie FURIC, Ludivine GOURLAOUEN, Marc HERLEDAN, Gaëlle KERIBIN, Iwan KERVADEC, Dylan LE CORRE, Stéphanie LE NOC, Christophe MARREC, Julien PENVEN, Marc POMMIER, Gildas PRIGENT, Yvon TANNE, Nicole TREGUIER

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

Bertrand CLEQUIN a été nommé secrétaire de séance, à l'Unanimité.

N°2026/17

OBJET : DESIGNATION D'UN ELU « REFÉRENT SECURITÉ ROUTIÈRE »

RAPPORTEUR : Catherine ESVANT

La Maire, Catherine ESVANT expose :

Vu les données récentes relatives à la sécurité routière dans le département du Finistère, faisant état d'une dégradation préoccupante de la situation, notamment en 2025 avec une forte hausse du nombre de personnes tuées et blessées ;

Considérant que, malgré une baisse du nombre d'accidents observée en ce début d'année 2026, la gravité de ceux-ci demeure élevée, traduisant une insécurité routière persistante ;

Considérant la nécessité de renforcer la prévention, la sensibilisation et la coordination des actions en matière de sécurité routière à l'échelle communale ;

Considérant l'intérêt de désigner un élu référent chargé de suivre ces questions, de relayer les campagnes de prévention et de coordonner les initiatives locales en lien avec les services de l'État et les partenaires concernés notamment la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer),

Considérant que les Maires ont un rôle important à jouer dans la lutte contre l'insécurité routière, du fait de leurs multiples domaines de compétences, qui peuvent avoir un impact direct ou indirect sur la sécurité routière : les aménagements urbains, la réglementation de la vitesse, la définition et la mise en œuvre des documents d'urbanisation, les activités scolaires ou parascolaires, les activités associatives...

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

DESIGNE Christophe MARREC « référent sécurité routière » de la commune de MELGVEN.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Maire
Catherine ESVANT

MAIRIE de MELGVEN 29 (Finistère)

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212901466-20260407-DELIB_17_26-DE

